

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2019

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mmes DELAFOSSE Audrey, VANNIER Maëva, Mrs BILLOT Lionel, LEON Jean-Pierre, PAIN Cédric, SOLEIL Jacques,

Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 10

Absent : Mr BOISTARD Frédéric
Excusés ayant donné procuration : Mme MATHIEUX Lucie à Mme AUNEAU Delphine, Mr DUTOUR Fabrice à Mr BILLOT Lionel, Mr MASSONNAT Rodolphe à Mr SOLEIL Jacques
Excusé : Mr BERNARD Pierre-Maurice

Secrétaire de séance : Mme DELAFOSSE Audrey

Compte-rendu du Conseil Municipal

Convention pour repas à la cantine : après avoir été informé que le contrat de fourniture de repas signé avec SOGERES arrivera à expiration en septembre 2019 et après avoir pris connaissance de plusieurs propositions nouvelles, étudiées par la commission d'appel d'offres, il décide de retenir l'offre de la société SOGERES et autorise le maire à signer la convention correspondante (à l'unanimité).

Tarifs restauration scolaire : Le prix des menus étant 0.10 € plus cher à l'achat pour la commune que dans le précédent contrat, il décide de répercuter cette augmentation sur les tarifs de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit : 3.10 € pour les réguliers, 3.50 € pour les occasionnels, 6.20 € pour les adultes
Employés communaux : 3.10 € pour les réguliers et 3.50 € pour les occasionnels (à l'unanimité)

Tarifs garderie : il décide de maintenir ses tarifs, par enfant, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit : de 1 à 30 demi-heures mensuelles : 1.15 € la demi-heure, au-delà de 30 demi-heures mensuelles 0.80 € la demi-heure. Paiement minimum de 5.00 € (à l'unanimité)

Modification régie cantine : il décide de modifier l'arrêté de la régie en ajoutant quelques points supplémentaires (mode de recouvrement TIPI PAYFIP, ouverture d'un compte de dépôt de fonds...) (à l'unanimité)

Frais de scolarité : Il accepte de régler les frais de scolarité s'élevant à 534 € pour un enfant scolarisé en école spécialisée à ST CYR SUR LOIRE. (à l'unanimité)

Val Touraine Habitat : Il approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale ainsi que son bilan (à l'unanimité).

Décision modificative n° 1 : il décide d'effectuer les virements de crédits suivants : (à l'unanimité)
Dépenses de fonctionnement :

6558 Autres contributions obligatoires	+ 665 €	678 Autres charges exceptionnelles	- 5 277 €
673 Titre annulé	+ 1 212 €		
6135 Locations mobilières	+ 3 400 €		

Groupement de commandes – Numérotations des voies : Mme le maire informe que dans le cadre du déploiement de la fibre optique et afin de réaliser des économies d'échelle, la CCTOVAL souhaite mettre en place un groupement de commandes pour la numérotation des voies. Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande, approuve la convention et autorise le maire à la signer, désigne Mr Jean Marie CARLES, Président de la Commission et Mr Lionel BILLOT, représentant de la commune. (A l'unanimité)

Personnel communal :

Contrats CUI : il décide de renouveler le contrat de l'agent en charge de l'encadrement et de la surveillance au sein de l'école du kiosque à compter du 01/09/2019 pour une année. (à l'unanimité)

Il décide de ne pas renouveler le contrat de l'agent en charge des espaces verts, le plan de formation établi initialement n'ayant pas été respecté. (contre : 7, abstention : 3)

Relais Emploi Solidarité : il décide par le biais du Relais, d'employer un saisonnier au service espaces verts pendant la période estivale. (à l'unanimité)

Administratif : afin de remplacer Mme FRESNEAU partant en retraite au 01/09/2019, il décide d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de l'agence postale. (à l'unanimité)

Le maire,
Delphine AUNEAU.